

valeur du Nord et de la coordination générale de l'activité fédérale dans la région. D'autres organismes de l'État, notamment les Services de santé du Nord du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et la Gendarmerie royale du Canada, sont chargés d'assurer les services d'hygiène et de police; les frais sont partagés avec le gouvernement territorial. Le ministère des Transports exploite des aéroports de ligne dans tout le Nord; la Société Radio-Canada diffuse des émissions spéciales sur ondes courtes à l'intention des habitants du Nord et elle exploite dans les Territoires un nombre croissant de stations locales. Les programmes fédéraux d'assistance nationale à frais partagés, dans le cadre de compétence du gouvernement territorial, sont accessibles à celui-ci aux mêmes conditions qu'aux provinces.

Dans les Territoires du Nord-Ouest vivent quelque 7,000 Indiens et 13,000 Esquimaux envers lesquels le gouvernement fédéral a des responsabilités spéciales. Bien qu'il n'y eut pas de réserves indiennes dans les Territoires en décembre 1973, deux traités ont été conclus qui établissaient certains droits fonciers et autres. Comme dans les provinces, le pouvoir législatif en ce qui concerne les Indiens et les terres qui leur sont réservées est dévolu au seul gouvernement fédéral; ce pouvoir s'étend aussi aux Esquimaux.

Le gouvernement territorial bénéficie d'une aide financière substantielle en vertu d'accords spéciaux fédéraux-territoriaux dont la durée est normalement de cinq ans. Ces accords servent d'une part à définir les obligations financières des deux gouvernements relativement à la prestation de services dans les Territoires, et d'autre part à fixer le montant des paiements fédéraux pendant la durée de l'accord. Actuellement, les recettes des Territoires ne sont pas suffisamment élevées pour leur permettre d'acquitter leurs dépenses. Aux termes des accords financiers, le produit de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, l'impôt des corporations et les droits de succession sont réservés au gouvernement fédéral.

Abstraction faite de l'amortissement des emprunts, le gouvernement territorial a dépensé, l'année terminée le 31 mars 1973, environ \$86 millions au titre du fonctionnement et environ \$25 millions au titre des immobilisations. Sur le montant qui a servi à acquitter ces dépenses, \$10.3 millions provenaient du produit des impôts et des ventes de permis et de boissons alcooliques et \$5.6 millions des sommes versées par les résidents des Territoires pour divers services. Un autre montant de \$8.9 millions a été recouvré dans le cadre des programmes fédéraux à frais partagés. Le reste a été fourni par le gouvernement fédéral sous forme de subventions spéciales de fonctionnement et de prêts aux termes de l'accord financier. Sur le montant de la subvention spéciale de fonctionnement, \$5 millions représente des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés prélevés dans les Territoires.

Commissaire, Conseil et personnel du Conseil des Territoires du Nord-Ouest au 31 décembre 1973

Commissaire, S.M. Hodgson

Sous-commissaire, J.H. Parker

Greffier du Conseil, W.H. Remnant

Conseiller juridique, F.G. Smith

Membres désignés du Conseil: J.H. Parker, Hugh

Campbell, Louis-Edmond Hamelin, Pierre

Genest

Membres élus du Conseil: Lena Pedersen, Bryan

Pearson, Jimmy Rabesca, Paul W. Kaeser, Paul

Koolerk, Willie Adams, Lyle R. Trimble, Nick

G. Sibbeston, Tom Butters, David Searle.

3.4 Commissions royales ou Commissions d'enquête

3.4.1 Commissions fédérales

Les éditions précédentes de l'*Annuaire du Canada*, à partir de 1940, donnent la liste des Commissions royales, généralement dénommées Commissions d'enquête, instituées jusqu'au 1^{er} mai 1970 aux termes de la Partie I de la Loi sur les enquêtes fédérales. La seule commission nommée entre cette date et le 31 décembre 1973 a été la Commission d'enquête sur les aéroports, constituée le 5 octobre 1973 sous la présidence du juge Hugh F. Gibson. Les Commissions fédérales qui ont présenté des rapports définitifs entre ces deux dates sont les suivantes: la Commission royale d'enquête sur le coût des machines agricoles, sous la présidence de C.L. Barber, le 18 mai 1971 et la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, sous la présidence de M^{me} J. Bird, le 28 septembre 1970.